



R.N.S VICHY

du 04 au 6 avril 2026



Candidatez du 07 janvier 2026 au 07 février 2026

Le Comité Exécutif National (CEN) organise tous les ans la Rencontre Nationale Sportive et culturelle des originaires et des amis de Madagascar en Europe (RNS).

Le CEN, Maître d'Ouvrage de la manifestation, souhaite proposer des stands au Village de Madagascar de la RNS.

Les Conditions générales de mise à disposition définissent les modalités de location des espaces destinés à l'occupation d'un stand durant la RNS 2026

- ✓ Chaque candidat doit en prendre connaissance et les accepter formellement lors du dépôt de sa candidature.
- ✓ L'attribution des emplacements sera effectuée après une étude des candidatures.

Le CEN offre :

- ✓ La mise à disposition d'un stand au Village de Madagascar
- ✓ Une structure de 3mx3m fermée sur 3 côtés
- ✓ Le raccordement électrique
- ✓ Une table, deux chaises
- ✓ Un badge d'accès
- ✓ L'insertion d'un publi-communiqué présentant brièvement votre activité sur les supports médiatiques de la RNS selon un format défini.
- ✓ L'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public
- ✓ La vérification de la validité de l'attestation d'assurance de l'exposant pour son activité à la RNS

Catégorie	Forfait de base	Espace mis à disposition au Village de Madagascar	Critères d'éligibilité
S1	400€	Un stand équipé d'une table et de deux chaises du vendredi 03 avril 2026 à 18h00 au lundi 06 avril 2026 à 14h00	Entreprise ou Association déclarée à but humanitaire ou pour la promotion de la Culture malgache et de produits artisanaux de Madagascar
S2	2000€	Un stand équipé d'une table, de deux chaises, deux grilles du vendredi 03 avril 2026 à 18h00 au lundi 06 avril 2026 14h00	Exposant dans le secteur des services, dont bancaire, transport, transitaire Import-export, Immobilier, Assurance, les agences de voyages et les compagnies aérienne, groupement D'entreprises, fondation, hôtellerie

Modalités pratiques

1. Téléchargez sur le site www.rns-cen.com les documents à lire, à renseigner et à signer :
 - ✓ Formulaire de demande d'espace, Conditions générales de mise à disposition.
2. Renvoyez en format PDF à **stand@rns-cen.com**
 - ✓ Le formulaire de demande d'espace pour un stand exposant rempli et signé
 - ✓ L'accord de confidentialité signé,
 - ✓ La confirmation d'acceptation des Conditions générales de mise à disposition d'espace pour un stand exposant à la RNS 2026 signé
 - ✓ L'attestation d'assurance couvrant votre activité à la RNS2026
3. Envoyez par voie postale :
 - ✓ Un chèque de caution à l'ordre du Comité Exécutif National, De 500€ pour un stand de catégorie S1, ou de 1300€ pour un stand de catégorie S2 à l'adresse suivante :
 - **Comité Exécutif National 7 bis route de Houdan 28210 Faverolles**
 - ✓ Ce chèque de caution ne sera pas encaissé sauf dans les cas cités par l'article 3 des Conditions générales de mise à disposition
 - ✓ Votre dossier sera étudié à réception des documents demandés en format pdf ou voie postale et à réception du chèque de caution à

Confirmez dans les 48heures suivant la notification de la validation de votre candidature par le CEN au plus tard le 09 février 2026

Cette notification vous donnera le lien pour le règlement en ligne sur HELLOASSO:

Catégorie S1 Réglez uniquement en ligne sur HELLOASSO la totalité des frais de mise à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels

Demande de mise à disposition d'un Stand Exposant

Catégorie S2 Réglez uniquement en ligne sur HELLOASSO 60% des frais de mise à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels

Vous solderez également en ligne sur HELLOASSO les 40% des frais de location au plus tard le **28 février 2026**.

4. **Contactez** responsables Stands Si besoin : stand@rns-cen.com Voahirana Ramarlina 06 62 45 04 80/ Tiana Andriamanjato 06 0 65 22 43

Demande de mise à disposition d'un Stand Exposant

Formulaire de demande d'espace

A renvoyer dûment renseigné avant le **07/02/2026** à stand@rns-cen.com

RENSEIGNEZ OBLIGATOIREMENT TOUTES LES RUBRIQUES CI-APRES

Dénomination sociale			
Objet social			
Statut	<input type="checkbox"/> Société	<input type="checkbox"/> Artisan	<input type="checkbox"/> Association
Numéro immatriculation SIRET social			
Nom responsable 1		①	Mail
Nom responsable 2		②	Mail
Nom société d'assurance couvrant l'activité de prestataire à la RNS 			
Numéro de la police d'assurance			

PRESENTATION SUCCINTE DES PRODUITS /SERVICES PROPOSES AU STAND

Catégorie Stand	Equipement de base	Forfait de base (a)	Supplément* (b)	Total à payer(a)+(b)
S1	Un stand équipé d'une table et de deux chaises	400€	Chaise x 20€ = Table x 50€ = Grille x 20€ =	
S2	Un stand équipé de deux tables, de quatre chaises, deux grilles	2000€	Chaise x 20€ = Table x 50€ = Grille x 20€ =	

*Toute demande d'équipement supplémentaire doit être effectuée dès le dépôt du dossier de candidature pour être prise en compte

ENGAGEMENT-CASES A COCHER OBLIGATOIREMENT POUR LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE CANDIDATURE

- Confirme avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de mise à disposition
- Confirme avoir pris connaissance et accepte l'accord de confidentialité
- M'engage à envoyer avec ma candidature les documents demandés en format PDF à stand@rns-cen.com
- M'engage à envoyer un chèque de caution à l'ordre du Comité Exécutif National à l'adresse suivante :
 Comité Exécutif National 7 bis route de Houdan 28210 Faverolles
- M'engage si ma candidature est retenue, à effectuer dans les 48h suivant la notification de la validation de ma candidature par le CEN

Catégorie S1:

Le règlement en ligne uniquement sur HELLOASSO de la totalité des frais mis à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels

Catégorie S2:

Le règlement en ligne uniquement sur HELLOASSO de 60% du coût total de la location incluant éventuellement les frais supplémentaires de location d'équipements additionnels Je solderai également en ligne sur HELLOASSO les 40% du coût total au plus tard le **28 février 2026**.

Signature du candidat

Demande de mise à disposition d'un Stand Exposant

Accord de confidentialité

A renvoyer avant le **07 février 2026** à stand@rns-cen.com

Le CEN Comité Exécutif National et..... Représenté par

Conviennent de ce qui suit

Le Soumissionnaire reconnaît et s'engage à conserver la plus stricte confidentialité de l'Information Confidentialle, et que l'Information Confidentialle ne sera ni copiée, ni reproduite en tout ou en partie de quelque manière que ce ne soit ni divulguée aux tiers,

Le Soumissionnaire s'engage à respecter et à faire respecter par son personnel respectif le présent Accord de Confidentialité et à ne pas révéler ou laisser à la disposition de tiers d'Information Confidentialle sans avoir obtenu l'accord préalable écrit du CEN.

Le Soumissionnaire prendra préalablement à toute communication à son personnel, toutes les mesures utiles pour préserver la confidentialité de l'Information Confidentialle.

La responsabilité du Soumissionnaire pourra être engagée sur le fondement du présent Accord de Confidentialité dès lors que CEN apportera la preuve d'une volonté de la part du Soumissionnaire de divulguer lesdites informations ou de porter atteinte aux droits de propriété de CEN des Informations Confidentialles couvertes par le présent Accord de Confidentialité et pourra donner lieu à des actions en recherche de responsabilité et à réparation du préjudice subi.

Le présent Accord de Confidentialité est régi par le droit français.

Tout litige en découlant sera de la compétence exclusive du Tribunal du demandeur.

Signature du candidat

Confirmation d'acceptation

À renvoyer avant le **07 février 2026** à stand@rns-cen.com

Dénomination sociale..... Représenté par

Accepte les Conditions générales demi se à disposition d'espace d'un stand exposant à la RNS VICHY 2026

Signature du candidat

Conditions générales de mise à disposition d'un stand exposant à la RNS VICHY 2026

1. LA PARTICIPATION AU VILLAGE DE MADAGASCAR EST SOUMISE AUX CONDITIONS SUIVANTES

- ✓ Adhérer à l'esprit R.N.S,
- ✓ Participer à la diversité des produits ou des services présentés au Village de Madagascar,
- ✓ Offrir des produits ou des services qui promeuvent Madagascar

2. REGLEMENT PAYABLE UNIQUEMENT EN LIGNE

Si votre dossier est accepté, une notification mentionnant le lien HELLOASSO pour effectuer un règlement dans les 48h vous sera communiqué. La validation de votre emplacement sera définitive après votre règlement uniquement en ligne via HELLOASSO de la totalité des frais mise à disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements additionnels pour la Catégorie S1, et de 60% des frais de disposition du stand incluant éventuellement les coûts supplémentaires de location d'équipements pour la Catégorie S2

Le règlement en ligne sur HELLOASSO des 40% des frais de location doit être effectué **le 28 février 2026** au plus tard pour un stand de Catégorie S2

3. CAUTION

Pour être recevable, complétez votre demande par un chèque de caution à l'ordre du Comité Exécutif National ,de 500€ pour un stand de catégorie S1,ou de 1300€ pour un stand de catégorie S2 envoyé à l'adresse suivante **Comité Exécutif National 7 bis route de Houdan 28210 Faverolles** , ne sera pas encaissé sauf si vous êtes responsable de la détérioration des biens mis à votre disposition parle CEN pendant la RNS, en cas de non-paiement du solde du, ou de désistement après la validation définitive de son dossier par le CEN.

4. INSTALLATIONS – TECHNIQUE / ÉLECTRICITE.

Demande de mise à disposition d'un Stand Exposant

- ✓ Des connexions électriques sont prévues, il appartient à chaque exposant de prévoir les installations des appareils électriques qui lui seront utiles : multiprise – rallonge environ 10m puissance 3500W- les câbles souples doivent être du type HO7 RNF, lampes.
- ✓ Il est formellement interdit d'utiliser des appareils de cuisson ou toutes autres ressources inflammables dans les stands d'exposition.
- ✓ Un descriptif détaillé des appareils électriques utilisés devra être communiqué à l'organisateur lors de l'envoi de son formulaire.

5. SECURITE.

- ✓ Afin de garantir la sécurité, les équipements et produits apportés par les exposants doivent répondre aux normes de sécurité en vigueur dans les foires et salons et être de qualité anti-feu.
- ✓ La circulation dans les allées devant être assurée à tout moment
- ✓ Il appartient à l'exposant de s'assurer de la conformité des équipements installés sur son pavillon (banderoles, totems, enseignes, maquettes...) et de veiller à ce que leur installation assure la sécurité des visiteurs.
- ✓ Il est formellement interdit de mettre dans les stands, des produits hautement inflammables, des armes et de produits narcotiques
- ✓ Il est exigé aux exposants de souscrire à leurs frais une assurance "tous risques" et Responsabilité Civile couvrant leur activité à la RNS2026. Il appartient à l'exposant de veiller à la sécurité de ses biens.
- ✓ Il est formellement interdit à l'exposant, de laisser du personnel dans les stands, en dehors des heures d'ouverture du Village, à l'exception des vigiles fournies par les sociétés agréées.
- ✓ Il est formellement interdit de faire de la restauration et/ou de tenir une buvette dans les stands sous peine d'exclusion.

6. EMPLACEMENT/EQUIPEMENT

- ✓ Les stands seront livrés équipés de table et de chaises
- ✓ L'exposant assurera la décoration de son stand pour lui donner un caractère l'identifiant à Madagascar.
- ✓ L'exposant occupera le stand qu'on lui a préalablement prédestiné, il usera des mobiliers et des équipements mise à sa disposition.
- ✓ Il répondra des dégradations ou des pertes qui pourraient survenir durant la durée de la manifestation
- ✓ L'exposant maintiendra le stand occupé, il le rendra en bon état de propreté en fin du contrat. Si des objets figurants sur l'inventaires ont brisés ou détériorés. L'organisateur pourra exiger leur valeur pour remplacement.
- ✓ Seul le matériel réservé lors du dépôt de candidature sera fourni à l'exposant
- ✓ L'exposant ne pourra exercer aucun recours contre l'organisateur en cas de vol et dégradations dans le stand occupé.
- ✓ L'exposant ne pourra exercer aucun recours contre l'organisateur en cas de catastrophes naturelles dans le stand occupé
- ✓ Dans le cas où il souhaite diffuser de la musique, l'exposant devra faire une demande préalable auprès du CEN qui se réserve le droit de lui accorder une réponse positive ou non.

7. MEDIAS ETRES EAUX SOCIAUX

- ✓ L'exposant autorise le CEN à utiliser gracieusement et sans limite de durée les photos sur tous les supports de communication de la RNS.
- ✓ Le CEN peut décider d'utiliser les images et se réserve le droit, sans restriction, de reproduire, distribuer, copier, céder, modifier, rééditer, distribuer et plus généralement d'exploiter les photos sans contrepartie ou obligation envers le prestataire.
- ✓ L'exposant déclare et certifie être le propriétaire ou le titulaire des droits et/ou autorisations nécessaires relatifs aux droits d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle attachés, et libère le CEN de toute obligation de le rémunérer pour toute utilisation des photos ainsi que sur les droits de propriétés intellectuelles en rapport avec l'utilisation faite décrite précédemment et ce sans limite dans le temps.
- ✓ De plus, par la présente, l'exposant libère, décharge et accepte de protéger totalement le CEN ou toute personne agissant au nom du CEN contre l'ensemble des plaintes, dettes et réclamation résultant de l'utilisation des photos telle que décrit précédemment.

8. ACCOMPAGNATEURS

L'exposant peut être accompagné de 2 autres personnes ; leur nom et prénom et photos sont à communiquer au comité d'organisation.

Dates et horaire de l'exposition :

- ✓ Samedi 04 avril 2026 de 12h00 à 21h00 Dimanche 05 avril 2026 de 09h00 à 21h00 Lundi 06 avril 2026 de 09h00 à 13h00

Le CEN se réserve son ajournement ou sa fermeture anticipée, en cas de force majeure ou toute autre cause, sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité, ni le remboursement des sommes versées.

Demande de mise à disposition d'un Stand Exposant

9. ACCUEIL DES EXPOSANTS

- ✓ L'accueil des exposants se fera du vendredi 03 avril 2026 de 16h00 à 19h00 et samedi 04 avril 2026 de 07h30 à 12h00. Au-delà de cette heure, aucune installation ne sera acceptée sauf dérogation préalable. Tous les exposants devront se présenter au stand du CEN avant de s'installer pour vérification de son dossier avant attribution de son espace.
- ✓ Les exposants se verront remettre un bracelet d'identification pour accéder facilement au village et un laissez passer pour un véhicule au parking.
- ✓ Au moment de la prise de possession du stand qui lui aura été attribué, un état des lieux sera établi. L'exposant sera dans l'obligation de faire constater les dégradations qui pourraient exister dans les espaces mis à sa disposition avant de s'installer.
- ✓ Cette réclamation devra être faite au CEN le jour même de la prise de possession : passé ce délai, toute réparation à effectuer lui sera facturée. Dans les stands, il est défendu d'entailler, de modifier, de peindre, de coller, de détériorer, de quelque manière que ce soit, tout le matériel fourni par le CEN. Toute infraction entraînerait la responsabilité pleine et entière de l'exposant en cas de détérioration, de gêne pour les voisins ou d'accident.
- ✓ L'état de lieu du stand et l'inventaire du mobilier feront l'objet d'une vérification avant et à la fin de la manifestation.

10. DESISTEMENT DE L'EXPOSANT

En cas de désistement ou en cas de non-occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées ou restant dues au titre de la location du stand seront acquises à l'organisateur.